



Délibération n° 2023-61

**Objet : Plan de financement des travaux de restauration intérieure et de la fresque classée de l'Église Saint-Pierre et sollicitation d'une subvention au Conseil départemental d'Indre-et-Loire au titre du Fonds Départemental de Développement 2024 (F2D)**

<b>Membres en exercice :</b>	<b>19</b>
<b>Présents :</b>	<b>17</b>
<b>Pouvoirs :</b>	<b>2</b>
<b>Absent excusé :</b>	<b>0</b>
<b>Votants :</b>	<b>19</b>

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

- 19 VOIX POUR
- 0 VOIX CONTRE
- 0 ABSTENTION

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois, à compter de son rendu exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi notamment au moyen de l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

Acte certifié exécutoire :

- date transmission au contrôle de légalité : 16/11/2023
- date de publication : 16/11/2023

Pour extrait conforme,

Fait et délivré les jours, mois et an ci-dessus

## CONSEIL MUNICIPAL DE PARCAY-MESLAY

**Séance du jeudi 9 novembre 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le neuf novembre, à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de Parçay-Meslay, légalement convoqués le trois novembre, se sont réunis en séance publique, en Mairie principale, sous la présidence de Monsieur Bruno FENET, Maire.

**Présents :**

Monsieur Bruno FENET, Madame Christine BOULAY, Madame Eugénie TERRIEN, Monsieur Jean-Marie GALPIN, Monsieur Gérard BLANCHARD, Madame Stéphanie BORREGA, Madame Angélique BOUÉ, Madame Sophie CARTIER, Madame Marie-Christine CAUWET, Monsieur Jean-Marc GILET, Monsieur Jean-Pierre GILET, Monsieur Jean-Dominique MARCHADIER, Monsieur Laurent MARCHAIS, Monsieur Géraud PAPON, Madame Brigitte RICHARD, Monsieur Matthieu TABURET, Madame Slavica TANKOSKA.

**Ont donné pouvoir à :**

Monsieur Damien MORIEUX à Monsieur Jean-Marie GALPIN, Madame Agnès NARCY à Monsieur Bruno FENET.

**A été élu secrétaire de séance à l'unanimité :**

Monsieur Matthieu TABURET.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut donc valablement délibérer.



**Madame BOULAY expose :**

Par délibération en date du 20 décembre 2018, le Conseil Municipal a exprimé son souhait de procéder aux travaux de restauration de l'Eglise Saint-Pierre, bâtiment classé et inscrit au patrimoine des monuments historiques. Madame BOULAY précise que les travaux de restauration extérieure ont été réalisés en 2021. Les travaux de restauration intérieure et de la fresque classée du XII<sup>ème</sup> siècles, initialement envisagés en 2023, ont dû être reportés en 2024, faute de financement par la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

Dans ce cadre, Madame BOULAY présente le plan de financement initial de l'opération :

DEPENSES H.T		RECETTES H.T.	
Mission MOE (APS, APD+DAT, PRO, ACT) - Avenant n°1 au marché subséquent n°3 de maîtrise d'œuvre	3 463,96€	Subvention DRAC 40 %	180 294,94€
Mission MOE (VISA + DET, AOR)	18 210,66€	Subvention Département F2D 2024 : 20 %	90 147,00€
Marchés de travaux cis PSE cis imprévus	425 980,25€	Subvention EPCI FDC 2024 : 20 %	90 147,00€
Annonces Marché publics	1350,00€	Autofinancement	90 148,43€
Mission CSPS	1732,50€		
<b>TOTAL H.T.</b>	<b>450 737,37€</b>	<b>TOTAL H.T.</b>	<b>450 737,37€</b>

Madame BOULAY précise qu'une demande de subvention à hauteur de 180 294,94 euros a d'ores-et-déjà été adressée à la Direction Régionale des Affaires Culturelles et que le dossier est en cours d'instruction.

Elle indique par ailleurs que la demande de subvention à hauteur de 90 147,00 euros sera adressée avant le 31 décembre 2023 au Conseil départemental pour examen au titre du Fonds départemental de développement (F2D) 2024.

Concernant la demande de fonds de concours à Tours Métropole 2024, le conseil municipal sera appelé à délibérer au 1<sup>er</sup> semestre 2024.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le rapport de Madame Christine BOULAY, 2<sup>ème</sup> Adjointe au Maire déléguée aux finances, tel que transmis préalablement aux membres et tel que repris dans la présente :

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le plan de financement initial de l'opération de restauration intérieure et de la fresque classée de l'Eglise Saint-Pierre tel que présenté et repris en annexe à la présente,
- **AUTORISE** la sollicitation, auprès du Conseil départemental d'Indre-et-Loire, de l'attribution d'une subvention la plus élevée possible au titre du F2D 2024 afin de contribuer au financement de cette opération.
- **DIT** que les dépenses afférentes au financement de cette opération seront prévues au Budget 2024.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous actes et documents relatifs à cette opération.



Le secrétaire de séance,

**Matthieu TABURET**



Le Maire,

**Bruno FENET**



## Délibération n° 2023-61 - Annexe 1

### Plan de financement des travaux de restauration intérieure et de la fresque classée de l'Eglise Saint-Pierre et sollicitation d'une subvention auprès du Conseil départemental d'Indre-et-Loire au titre du Fonds Départemental de Développement 2024 (F2D)

#### ANNEXE 1

DEPENSES H.T		RECETTES H.T.	
Mission MOE (APS, APD+DAT, PRO, ACT) – Avenant n°1 au marché subséquent n°3 de maîtrise d'œuvre	3 463,96€	Subvention DRAC 40 %	180 294,94€
Mission MOE (VISA + DET, AOR)	18 210,66€	Subvention Département (F2D 2024) : 20 %	90 147,00€
Marchés de travaux cis PSE cis imprévus	425 980,25€	Subvention EPCI FDC 2024 : 20 %	90 147,00€
Annonces Marché publics	1350,00€	Autofinancement	90 148,43€
Mission CSPS	1732,50€		
<b>TOTAL H.T.</b>	<b>450 737,37€</b>	<b>TOTAL H.T.</b>	<b>450 737,37€</b>

